

Image not found or type unknown



Condition pour resiliation de bail

Par **cedlolo**, le **17/11/2009** à **17:41**

Bonjour,rnnous avons conclu un bail a 2 noms dans les mois qui arrive il risque dy avoir separation est ce que mon proprietaire a le droit de resilier mon bail si mes fiches de paye ne correspondent plus a 3 fois le montant de mon bail

Par **HUDEJU**, le **17/11/2009** à **23:59**

BonsoirrrnnC'est pas parce que vous allez vous séparez que vous êtes tenu de rendre le logement , à moins de ne plus pouvoir le payer , vous avez un préavis de trois mois , un mois pour un meublé ou mutation .rnnrVotre séparation ne le regarde pas .

Par **HUDEJU**, le **17/11/2009** à **23:59**

BonsoirrrnnC'est pas parce que vous allez vous séparez que vous êtes tenu de rendre le logement , à moins de ne plus pouvoir le payer , vous avez un préavis de trois mois , un mois pour un meublé ou mutation .rnnrVotre séparation ne le regarde pas .